

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Comité Syndical**  
**Séance du 18 mars 2024**

**Date de convocation : 11 mars 2024**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 20

Présents : 11

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 5

Absents : 2

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT du mois de MARS, à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémy SADOCCO.

**Membres présents** : MM. BOLTZ, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, MATELIC, MUNIER, NOBILE, ROVIERO, SADOCCO, TURCK et WILLAUME.

**Membres ayant donné procuration** : M. ABATE à M. WILLAUME  
Mme ROUSSEAU à M. SADOCCO

**Absents excusés** : MM. CORRADI, HEISER, MEIGNEL, MULLER et QUEUNIEZ.

**Absents** : Mme ROMILLY et M. OCTAVE.

---

**Le Président** annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 novembre 2023.

**Délibération 2024-01 - AMÉNAGEMENT DU SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT ÉNERGIE (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) - CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX PASSÉE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST – AVENANT N° 5**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux (en date du 04 mai 2018) passée entre l'Etablissement Public Foncier du Grand Est et le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne pour les travaux de réhabilitation du bâtiment « Énergie » en Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets, portant la durée de la convention à 7 ans à compter du 5 février 2018,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

**Délibération 2024-02 - PORTES DE L'ORNE AMONT – CESSION D'UN TERRAIN AU GIE « OMEGA »**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession d'une parcelle cadastrée sur le ban d'Amnéville section 14 N°120/80, d'une superficie totale de 27a 50ca, au Groupement d'Intérêt Économique « OMEGA » ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cession de la parcelle à 30 €/m<sup>2</sup> HT, soit au total 82.500 € HT,

- DÉCIDE de consentir un abaissement de prix de 10.235,45 € correspondant à 50 % du coût de travaux supportés par le GIE OMEGA en lieu et place du SMEAPO (Décapage du terrain, raccordements aux réseaux...), ramenant ainsi le prix de la cession à 72.264,55 €,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette session.

#### **Délibération 2024-03 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Après en avoir débattu, le Comité Syndical PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour le Budget 2024.

#### **COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 07 juillet 2023 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président,

Rémy SADOCCO